

**PROVINCE DE QUÉBEC  
CONSEIL DES COMMISSAIRES  
DE LA COMMISSION SCOLAIRE  
MARGUERITE-BOURGEOYS**

**Séance ordinaire  
Ce 7 mai 2013  
À 19 heures**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil des commissaires de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys, tenue au siège social, 1100, boulevard de la Côte-Vertu, Arrondissement Saint-Laurent, **CE 7<sup>e</sup> JOUR DE MAI DEUX MILLE TREIZE À DIX-NEUF HEURES**, à laquelle sont présents : monsieur Guy Allard; madame Sarita Benchimol; madame Marie-Josée Boivin; monsieur Denis Brousseau; monsieur Jean-Marc Crête; monsieur Claude Cuillerier; monsieur Jean-Guy D'Amour; monsieur Guylain Desnoyers; madame Sonia Gagné-Lalonde; madame Taki Kérimian; madame Abi Koné; monsieur Pierre Labrosse; madame Diane Lamarche-Venne, présidente; monsieur André Larichelière; madame Suzanne Marceau, vice-présidente; madame Catherine Ménard; madame Denise Rochefort; monsieur Marc Touchette; monsieur Gilbert Vachon; madame Monique Vallée, tous commissaires élus formant quorum; ainsi que madame Jocelyne Bénard, commissaire représentant le comité de parents, ordre d'enseignement secondaire.

Étaient absents : madame Nathalie Morin; monsieur Ghislain Laporte, commissaire représentant le comité de parents, ordre d'enseignement primaire.

Assistaient également à la séance : monsieur Yves Sylvain, directeur général; maître Alain Gauthier, secrétaire général.

Étaient aussi présents : monsieur Jean-Pierre Bédard, directeur général adjoint, réseau A; monsieur Richard Guillemette, directeur général adjoint, réseau B; monsieur Dominic Bertrand, directeur général adjoint, réseau C; madame Louise Gaudreault, directrice générale adjointe, réseau D et centres de formation générale pour adultes; monsieur Ayaz Poundja, directeur, service des ressources matérielles; madame Line Girard, directrice, service des ressources financières et directrice par intérim, service des ressources humaines; madame Sylvie Chartrand, directrice, formation professionnelle; monsieur Michel Laplante, directeur, service des ressources éducatives; monsieur Jean-Michel Nahas, coordonnateur, Bureau des communications et des relations de presse; madame Marie Josée Villeneuve, coordonnatrice, secrétariat général; madame Nathalie Provost, directrice-adjointe, service de la planification stratégique, de la vérification interne et de l'organisation scolaire; madame Carole Vinet, agente de liaison auprès du Conseil des commissaires.

**Ouverture de la  
séance**

Madame la présidente déclare la séance ouverte.

Adoption de  
l'ordre du jour

CC12/13-05-152

**SUR PROPOSITION DE** madame Taki Kérimian, il est résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour, tel qu'ainsi modifié :

- Après avoir ajouté le point 12 A) « Situation de l'école secondaire de Verdun » sous la rubrique **QUESTIONS DIVERSES** (à la demande de madame Diane Lamarche-Venne);
- Après avoir ajouté le point 9 A) « Retour sur les zones dangereuses » sous la rubrique **TRANSPORT SCOLAIRE** (à la demande de madame Catherine Ménard);
- Après avoir ajouté le point 6.3 A) « Rapport complet – Ressources matérielles » sous la rubrique **SERVICES ADMINISTRATIFS – Ressources matérielles** (à la demande de monsieur Pierre Labrosse);

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

**1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**2. DISPENSE DE LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 AVRIL 2013**

**3. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL**

**4. CORRESPONDANCE**

- A) Correspondance en date du 29 avril 2013

<b>PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC</b>
---------------------------------------

**5. SERVICES ÉDUCATIFS**

**5.1 Secteur des jeunes**

- A) Nutrition – Programme de lait-école
- B) L'école SAS – École pour élèves non diplômés  
**(Mme Louise Gaudreault)**

**5.2 Secteur des adultes et de la formation professionnelle**

- A) Offre de service 2013-2014 : projet aux fins de consultation

**6. SERVICES ADMINISTRATIFS**

**6.1 Ressources humaines**

- A) Calendriers scolaires 2014-2015, 2015-2016 et 2016-2017, secteur des jeunes – Projet aux fins de consultation
- B) Modifications à l'organigramme du Service des ressources matérielles – Retour de consultation et adoption  
**(Confidentiel) (Document à venir.)**
- C) Déplacement du personnel des centres administratifs  
**(Information verbale)**

## **6.2 Ressources financières et ressources informatiques**

- A) Réactions de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys au projet de règles budgétaires du MELS – Année 2013-2014 (**Document à venir.**)

## **6.3 Ressources matérielles**

- A) Rapport complet – Ressources matérielles

## **7. SECRETARIAT GÉNÉRAL**

- A) Adoption du règlement relatif au calendrier des séances ordinaires du Conseil des commissaires pour 2013-2014  
B) Désistement du substitut au protecteur de l'élève – Abrogation de la résolution CC11/12-11-055  
C) Nomination du protecteur de l'élève par intérim (Confidentiel)  
D) Processus pour combler le poste du protecteur de l'élève (**Présentation verbale**)

## **8. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

### **8.1 Organisation scolaire**

- A) Critères d'inscription de la CSMB pour l'année scolaire 2014-2015 – Adoption pour consultation  
B) École John-F.-Kennedy et Centre d'éducation des adultes Jeanne-Sauvé – Modifications aux actes d'établissement – Adoption pour consultation

### **8.2 Planification stratégique**

### **8.3 Vérification interne et reddition de compte**

### **8.4 Communications**

### **8.5 Mesures d'urgence**

## **9. TRANSPORT SCOLAIRE**

- A) Retour sur les zones dangereuses

<b>20 h 30 – Pause (15 minutes)</b>
-------------------------------------

## **10. RAPPORTS – DÉLÉGATIONS ET REPRÉSENTATIONS**

- A) Délégués au CGTSIM  
B) Délégués à la FCSQ  
C) Délégués à l'ACELF  
D) Procès-verbal de la séance ordinaire du Comité exécutif du 19 mars 2013  
E) Capsule d'internationalisation

## **11. GÉNÉRALITÉ**

- A) Information de la présidence  
B) Information du directeur général
  - Suivi à la démarche du dossier du Service des ressources humaines
  - Impact des règles budgétaires

C) Rapport sur les délégations de pouvoirs du directeur général pour la période du 26 mars au 29 avril 2013  
D) Détermination de la participation des commissaires aux divers tournois de golf de l'été 2013

E) Suivis des activités de la table unifiée des conseils d'élèves  
**(Information verbale) (M. Jean-Pierre Bédard)**

**12. QUESTIONS DIVERSES**

A) Situation de l'école secondaire de Verdun

**13. INFORMATION**

**14. AJOURNEMENT OU LEVÉE DE LA SÉANCE  
PROPOSITION ADOPTÉE.**

**Dispense de  
lecture par le  
secrétaire général**

**CC12/13-05-153**

**ATTENDU** l'article 170 de la Loi sur  
l'instruction publique;

**ATTENDU QUE** le texte du procès-verbal de  
la séance ordinaire du 2 avril 2013, a été remis aux commissaires  
le jeudi 2 mai 2013;

**SUR PROPOSITION DE** madame Monique  
Vallée, il est résolu à l'unanimité de dispenser le secrétaire général  
de faire lecture du procès-verbal.

**PROPOSITION ADOPTÉE.**

**Approbation du  
procès-verbal de  
la séance  
ordinaire du 2  
avril 2013**

**CC12/13-05-154**

**SUR PROPOSITION DE** madame Monique  
Vallée, il est résolu à l'unanimité d'approuver le procès-verbal de la  
séance ordinaire du 2 avril 2013, tel que déposé.

**PROPOSITION ADOPTÉE.**

**Affaires découlant  
du procès-verbal**

Les commissaires n'ont rien de particulier à  
signaler.

**Correspondance**

Madame Sonia Gagné-Lalonde mentionne que  
les montants obtenus pour les projets de cours d'école touchaient  
2 écoles. Elle demande si ce sont les deux seuls projets.

Monsieur Ayaz Poundja répond ne pas être au  
courant pour l'instant.

**Période de  
question du  
public**

1. Monsieur Jean-Marc Hébert, président du comité central de  
parents et délégué à la Fédération des comités de parents  
du Québec, rappelle que la Fédération a déposé une pétition  
sur le site de l'Assemblée Nationale.

Il demande au Conseil des commissaires s'il y a possibilité  
que la CSMB envoie une note aux membres de son  
personnel afin qu'ils puissent aller signer la pétition pendant  
qu'elle est encore sur le site du Gouvernement du Québec.

**Nutrition –  
Programme de  
lait-école**

**CC12/13-05-155**

Documents déposés :

- A) Sommaire
- B) Résolution #CC06/07-06-213

**ATTENDU QUE** le 3 juin 2007, le Conseil des commissaires adoptait la résolution #CC06/07-06-213 déterminant les critères de répartition selon la carte de défavorisation au CGTSIM;

**ATTENDU QUE** les critères de distribution du lait-école doivent être révisés pour préciser les modalités de diminution du service, pour respecter le budget alloué à chaque année;

**ATTENDU QU'**il y a lieu d'adopter une nouvelle résolution pour inclure ces critères;

**ATTENDU QU'**en conséquence, la résolution #CC06/07-06-213 doit être abrogée au 1<sup>er</sup> juillet 2013;

**SUR PROPOSITION DE** madame Abi Koné, il est résolu à l'unanimité :

D'abroger au 1<sup>er</sup> juillet 2007 la résolution #CC06/07-06-213;

Pour et à compter de l'année scolaire 2013-2014, d'offrir le programme de lait-école selon les principes suivants :

➔ Déterminer la répartition budgétaire annuelle de ce programme, comme suit :

**SERVICE DIRECT À L'ÉLÈVE**

90% du budget

- Achat aliments

**SUPPORT AUX ÉCOLES**

10% du budget

- Réparation et entretien des équipements
- Éducation nutrition

➔ Adopter la carte de la défavorisation de l'île de Montréal produite par le Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal, pour déterminer les écoles éligibles au programme de lait-école;

➔ Établir que les écoles de la catégorie 0-49,99% du CTGSIM y sont éligibles et reçoivent les services selon ce qui suit :

- Les écoles de la catégorie 0-49,99% : reçoivent du lait 4 jours/semaine pour une période de 120 jours;

→ Dans l'hypothèse où le budget annuel du lait-école serait insuffisant pour offrir les services ci-hauts mentionnés, le mécanisme suivant est retenu :

- *Réduire la consommation de lait des écoles de la CATÉGORIE 0-49,99% à 3 jours/semaine, en débutant par les écoles les moins défavorisées, de manière décroissante. Si cette mesure n'est pas suffisante, réduire la fréquence de consommation à 2 jours/semaine dans cette même catégorie en débutant par les écoles les moins défavorisées, de manière décroissante.*

**PROPOSITION ADOPTÉE.**

L'école SAS –  
École pour élèves  
non diplômés

Madame Diane Lamarche-Venne rappelle que ce projet était dans les attentes signifiées au directeur général.

Madame Louise Gaudreault expose sommairement le projet, tel qu'il se présente dans son état actuel.

Elle répond ensuite aux questions des commissaires.

Offre de service  
2013-2014 :  
projet aux fins de  
consultation

CC12/13-05-156

Documents déposés :

- A) Sommaire du projet déposé au Comité de travail des services éducatifs jeunes et adultes;
- B) Tableau synthèse – offre de service 2013-2014 dans les centres de formation générale;
- C) Tableau synthèse – offre de service 2013-2014 dans les centres de formation professionnelle;
- D) Libellé des articles 251 et 254 de la Loi sur l'instruction publique.

**ATTENDU** que la Commission scolaire doit déterminer les services éducatifs qui seront dispensés par chaque centre de formation professionnelle et d'éducation des adultes conformément à l'article 251 de la Loi sur l'instruction publique;

**ATTENDU** que les Services de l'éducation des adultes, de la formation professionnelle, aux entreprises et de formation continue ont préparé une offre de service en formation générale et en formation professionnelle pour l'année 2013-2014, en collaboration avec les directions de centres;

**ATTENDU** que les offres de service déposées en annexe, ont été présentées pour étude au comité de travail des services éducatifs jeunes et adultes lors d'une réunion tenue le **26 mars 2013**;

**ATTENDU** que la Commission scolaire doit consulter les enseignants avant le **24 mai 2013**, sur la répartition des services éducatifs dans les centres, conformément à l'article 254 de la Loi sur l'instruction publique;

**ATTENDU** la recommandation des membres du comité de travail des services éducatifs jeunes et adultes;

**SUR PROPOSITION DE** monsieur Gilbert Vachon, il est résolu à l'unanimité :

D'accepter, pour fin de consultation, l'offre de service 2013-2014, telle qu'apparaissant aux documents déposés au soutien de la présente résolution, pour valoir comme si au long récités et de procéder à la consultation des enseignants selon les procédures prévues à cet effet.

**PROPOSITION ADOPTÉE.**

**Calendriers  
scolaires 2014-  
2015, 2015-2016  
et 2016-2017,  
secteur des  
jeunes – Projet  
aux fins de  
consultation**

**CC12/13-05-157**

Documents déposés :

- A) sommaire
- B) document d'élaboration des calendriers scolaires;
- C) échéancier;
- D) projets des calendriers scolaires pour les années scolaires 2014-2015, 2015-2016 et 2016-2017

**ATTENDU** la volonté de la Commission scolaire d'adopter les calendriers scolaires, secteur des jeunes, pour les années scolaires 2014-2015, 2015-2016 et 2016-2017;

**ATTENDU** le souhait exprimé d'adopter les calendriers scolaires sur une période triennale en vue d'assurer une meilleure planification des activités scolaires;

**ATTENDU** la consultation effectuée auprès du Comité de travail des commissaires – Service des ressources humaines ainsi que du Comité consultatif de gestion;

**ATTENDU** la recommandation de la Direction générale.

**SUR PROPOSITION DE** madame Denise Rochefort, il est résolu à l'unanimité :

D'adopter aux fins de consultation, le projet des calendriers scolaires pour les années scolaires 2014-2015, 2015-2016 et 2016-2017 pour le secteur des jeunes;

De consulter les groupes concernés, soit :

- ◆ Les directions d'école par l'intermédiaire les directions générales adjointes
- ◆ Le Comité central de parents;
- ◆ Le Syndicat des enseignants;
- ◆ Les Syndicats de soutien et des professionnels;
- ◆ Les associations des cadres (ACSQ et ACEOM)
- ◆ Le Service des ressources éducatives ;
- ◆ Le Service du transport scolaire et des mesures d'urgence.

De fixer la fin de la période de consultation au lundi 30 septembre 2013;

De mandater le Service des ressources humaines pour faire l'analyse des retours de consultation et de recommander ultérieurement au Conseil les calendriers scolaires 2014-2015, 2015-2016 et 2016-2017 pour adoption.

**PROPOSITION ADOPTÉE.**

**Modifications à  
l'organigramme  
du Services des  
ressources  
matérielles –  
Retour de  
consultation et  
adoption**

**CC12/13-05-158**

*Documents déposés :*

- A) sommaire;
- B) organigramme actuel du Service des ressources matérielles
- C) projet d'organigramme du Service des ressources matérielles proposé à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2013;
- D) Retour de consultation et commentaires reçus de l'Association des cadres scolaires du Québec (ACSQ)

**ATTENDU** la croissance importante de la clientèle à venir soit, de 51 000 élèves à 60 000 élèves en 2020;

**ATTENDU** le renouvellement constant du personnel;

**ATTENDU** les nombreux projets d'agrandissement et de construction prévus et à venir;

**ATTENDU** les encadrements règlementaires complexes;

**ATTENDU** l'importance d'assurer la maximisation auprès du MELS des allocations en investissement : soient en maintien d'actifs, déficit d'entretien, en amélioration et transformation des bâtiments et en construction et agrandissement d'établissements;

**ATTENDU** la préoccupation de mettre en place une gestion de projets efficace et efficiente;

**ATTENDU** la nécessité d'optimiser la gestion du service en lien avec les défis de la croissance, les budgets importants et une stabilité au sein de l'équipe des ressources matérielles;

**ATTENDU** l'importance d'améliorer la réponse aux établissements;

**ATTENDU** la consultation et la recommandation favorable de l'Association des cadres scolaires du Québec (ACSQ) – Section Marguerite-Bourgeoys;

**ATTENDU** la recommandation de la Direction générale;

**SUR PROPOSITION DE** madame Sonia Gagné-Lalonde, il est résolu à l'unanimité :

D'adopter, pour entrée en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2013, le nouvel organigramme du Service des ressources matérielles tel que déposé au soutien de la présente pour valoir comme si au long réité;

EN CONSÉQUENCE :

De créer un poste de coordonnateur pour l'atelier du secteur nord et d'y nommer et d'affecter madame Catherine Martel;

De créer un poste de contremaître pour l'atelier du secteur nord et d'y nommer et d'y affecter monsieur Stéphane Leclerc;

De confier à l'atelier du secteur nord la gestion de la reprographie considérant l'emplacement physique actuel du service de reprographie;

De confier à la direction adjointe du Service des ressources matérielles le volet des immobilisations soit : les projets majeurs, le maintien d'actif et déficit d'entretien ainsi que la construction et l'agrandissement d'établissements;

De créer un poste de coordonnateur aux immobilisations du secteur sud et d'y nommer et d'y affecter madame Françoise-Isabelle Lessard;

De rattacher les trois ateliers sous la supervision du directeur du service;

De créer un poste de régisseur au contrôle des coûts et suivi budgétaire relevant du directeur du service;

D'abolir deux postes d'agent d'administration dans les points de service Sud et Ouest soient, les postes de messieurs Michel Fiset et Martin Legault.

**PROPOSITION ADOPTÉE.**

**Déplacement du  
personnel des  
centres  
administratifs**

Monsieur Yves Sylvain brosse un tableau du contexte organisationnel et financier, tenant compte de l'hyper croissance que l'on connaît, ce contexte ayant un impact sur l'organisation et le déplacement du Service des ressources matérielles. Tenant également compte de la mise de côté de l'agrandissement du bâtiment du Siège social.

Il expose alors les mouvements de personnel envisagés.

**Réactions de la  
Commission  
scolaire  
Marguerite-  
Bourgeoys au  
projet de règles  
budgétaires du  
MELS – Année  
2013-2014**

**CC12/13-05-159**

**Rapport complet  
– Service des  
ressources  
matérielles**

Documents déposés :

- A) Sommaire;
- B) Réactions de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys au projet de règles budgétaires – Année 2013-2014.

Monsieur Yves Sylvain résume les principaux impacts des règles budgétaires soumises.

Les commissaires posent leurs questions et formulent leurs commentaires.

Madame Sonia Gagné-Lalonde suggère d'ajouter au dispositif de la résolution que la réaction sera transmise à tous les députés du territoire de la CSMB.

**ATTENDU QUE** le MELS a soumis en date du 18 avril dernier à la consultation des commissions scolaires son projet de règles budgétaires pour l'année 2013-2014 et qu'il prévoit le retour de consultation pour le 6 mai 2013;

**ATTENDU QUE** le directeur général et la directrice du Service des ressources financières ont étudié ce projet de règles budgétaires et ont fait des commentaires;

**ATTENDU** la recommandation du Comité de vérification – Finances et organisation scolaire;

**SUR PROPOSITION DE** madame Diane Lamarche-Venne, il est résolu à l'unanimité :

Que le Conseil des commissaires adopte le rapport du Comité de vérification – finances et organisation scolaire portant sur les « Réactions de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys au projet de règles budgétaires du MELS – Année 2013-2014 ».

De faire suivre la réaction aux règles budgétaires à tous les députés du territoire de la Commission scolaire.

**PROPOSITION ADOPTÉE.**

Monsieur Pierre Labrosse, en décembre 2012, demandait que soient déposées toutes les informations sur les contrats de construction depuis 2005. Il se demande aujourd'hui quand cette information sera déposée.

Monsieur Ayaz Poundja expose l'exercice auquel son service pourrait se livrer, sans pour autant remonter à l'année 2005. Une première ébauche a, par ailleurs, déjà été remise au directeur général.

Il explique ce qu'il envisage comme approche de reddition de compte sur les projets d'immobilisation pour l'avenir.

Monsieur Yves Sylvain complète l'information en précisant les mécanismes actuellement mis de l'avant pour améliorer le processus de suivis et les encadrements des dossiers d'immobilisation. Il croit que ce sera possible de se rendre jusqu'à l'année 2009, sans trop de problèmes.

Monsieur Poundja répond aux préoccupations de monsieur Labrosse, il précise pouvoir déposer le rapport pour les projets 2010-2011 au mois de novembre prochain, pour la première fois à la reddition de compte. Par la suite le dossier sera récurrent et traité 2 fois par année.

Les commissaires discutent.

**Adoption du  
règlement relatif  
au calendrier des  
séances  
ordinaires du  
Conseil des  
commissaires  
pour 2013-2014**

**CC12/13-05-160**

*Documents déposés :*

- A) Règlement CC-1-2013;*
- B) Résolution #CC12/13-04-140;*
- C) Avis public publié dans « Le Devoir », le 8 avril 2013.*

**ATTENDU QU'**en vertu de l'article 162 de la Loi sur l'instruction publique, il y a lieu d'adopter un nouveau règlement relatif au calendrier des séances ordinaires du Conseil des commissaires ;

**ATTENDU QUE,** par sa résolution CC12/13-04-140, le Conseil des commissaires de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys adoptait le 2 avril 2013, le projet de règlement CC-1-2013, relatif au calendrier des séances ordinaires du Conseil des commissaires ;

**ATTENDU** l'avis public donné conformément aux dispositions des articles 162 et 392 de la L.I.P. ;

**SUR PROPOSITION DE** madame Suzanne Marceau, il est résolu à l'unanimité :

D'adopter le Règlement CC-1-2013, par lequel le Conseil des commissaires de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys, fixe la tenue de ses séances ordinaires dans l'ordre, selon les dates et au lieu énoncés au tableau déposé au soutien de la présente résolution, pour valoir comme si au long récépissé.

Le règlement entrera en vigueur au moment de la publication de l'avis public d'entrée en vigueur à cet effet.

**PROPOSITION ADOPTÉE.**

Désistement du  
substitut au  
protecteur de  
l'élève –  
Abrogation de la  
résolution  
CC11/12-11-055

CC12/13-05-161

*Document déposé :*

A) *Résolution CC11/12-11-055*

**ATTENDU QUE**, par sa résolution CC11/12-02-055, le Conseil des commissaires a désigné, à titre de substitut au Protecteur de l'élève de la CSMB, monsieur Mathieu LeBrun;

**ATTENDU QUE**, suite à la démission de Me Anne-Marie Pierrot, Protectrice de l'élève à la CSMB, monsieur Mathieu LeBrun a été sollicité, en sa qualité de substitut, pour agir en qualité de Protecteur de l'élève;

**ATTENDU QU'**à cette occasion, monsieur Mathieu LeBrun a informé le Secrétaire général de sa non disponibilité à occuper la fonction, compte tenu de son engagement à titre régulier au Ministère du Travail du Québec;

**SUR PROPOSITION DE** madame Marie-Josée Boivin, il est résolu à l'unanimité :

D'abroger la résolution CC11/12-11-055, à toutes fins que de droits.

D'informer monsieur Mathieu LeBrun d'une telle abrogation.

**PROPOSITION ADOPTÉE.**

Nomination du  
protecteur de  
l'élève par intérim

CC12/13-05-162

Documents déposés :

- A) Résolution CC10/11-02-093;
- B) Lettre de démission de Me Anne-Marie Pierrot;
- C) Curriculum vitae de madame Monique Thérault.

Madame Jocelyne Bénéard demande si le CCP sera consulté.

Me Alain Gauthier répond qu'étant donné les circonstances où il est nécessaire de nommer quelqu'un pour assurer l'intérim rapidement, il est préférable de ne pas consulter pour la période intérimaire.

**ATTENDU** la lettre de démission, reçue en date du 18 mars 2013, de Me Anne-Marie-Pierrot, à titre de Protecteur de l'élève à la CSMB;

**ATTENDU**, d'autre part, le désistement de monsieur Mathieu LeBrun en qualité de substitut du Protecteur de l'élève;

**ATTENDU QUE** la mise en œuvre du processus de recrutement d'un nouveau Protecteur de l'élève est actuellement lancée;

**ATTENDU**, par ailleurs, qu'il y a lieu d'assurer le remplacement du Protecteur de l'élève jusqu'à la nomination d'un nouveau Protecteur en titre;

**SUR PROPOSITION DE** madame Marie-Josée Boivin, il est résolu à l'unanimité :

De désigner madame Monique Théroux, pour agir à titre de Protecteur de l'élève par intérim et ce, jusqu'à l'entrée en fonction d'un nouveau Protecteur de l'élève en titre, selon les termes et conditions à être convenus entre la CSMB et madame Monique Théroux.

**PROPOSITION ADOPTÉE.**

Processus pour  
comblé le poste  
du protecteur de  
l'élève

Monsieur Alain Gauthier explique comment procédera la CSMB pour la désignation du nouveau Protecteur de l'élève.

Un comité de sélection sera formé au sein des membres du Comité de gouvernance et d'éthique du Conseil des commissaires.

L'affichage débutera le 9 mai 2013.

Critères  
d'inscription de la  
CSMB pour  
l'année scolaire  
2014-2015 –  
Adoption pour  
consultation

CC12/13-05-163

Documents déposés :

- A) Sommaire
- B) Critères d'inscription 2014-2015
- C) Article 239 de la Loi sur l'instruction publique

**ATTENDU QUE** la Commission scolaire doit déterminer chaque année les critères d'inscription pour ses écoles selon l'article 239 de la Loi sur l'instruction publique;

**ATTENDU QUE** les critères d'inscription 2014-2015 ont fait l'objet de modifications par rapport aux critères d'inscription 2013-2014;

**ATTENDU QUE** ces critères doivent faire l'objet de consultation;

**ATTENDU** la recommandation favorable du Comité de vérification - Finances et organisation scolaire;

**SUR PROPOSITION DE** monsieur Guylain Desnoyers, il est résolu à l'unanimité :

D'adopter aux fins de consultation, le projet de critères d'inscription 2014-2015, tel que déposé au soutien de la présente résolution, pour valoir comme si au long récité;

De consulter le Comité central de parents, les comités régionaux de parents, le Comité consultatif des services aux élèves

en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage, le Comité consultatif de gestion et le Syndicat de l'enseignement de l'Ouest de Montréal;

De déterminer la période de consultation du 8 mai au 19 août 2013;

De recevoir le rapport sur la consultation et les recommandations à une séance ordinaire du Conseil des commissaires du mois de septembre 2013.

**PROPOSITION ADOPTÉE.**

École John-F.-  
Kennedy et  
Centre  
d'éducation des  
adultes Jeanne-  
Sauvé –  
Modifications aux  
actes  
d'établissement –  
Adoption pour  
consultation

CC12/13-05-164

Documents déposés :

- A) Sommaire
- B) Actes d'établissement modifiés de l'école John-F.-Kennedy et du Centre d'éducation des adultes Jeanne-Sauvé (projets)
- C) Actes d'établissement actuels de l'école John-F.-Kennedy et du Centre d'éducation des adultes Jeanne-Sauvé
- D) Articles 39, 79, 100, 110.1 et 193 de la Loi sur l'instruction publique

**ATTENDU** les besoins de locaux supplémentaires pour l'école John-F.-Kennedy dès la rentrée scolaire 2013-2014;

**ATTENDU** que les modifications demandées aux locaux mis à la disposition des établissements doivent être le reflet des utilisations souhaitées;

**ATTENDU** que les articles 39 et 100 de la Loi sur l'instruction publique précisent que, pour les écoles et les centres « *l'acte d'établissement indique le nom, l'adresse, les locaux ou les immeubles mis à la disposition de l'école (du centre) et l'ordre d'enseignement que l'établissement dispense* »;

**ATTENDU** que toutes les modifications aux données obligatoires de l'acte d'établissement doivent faire l'objet d'une consultation auprès du Conseil d'établissement de l'école et du centre selon les articles 79 et 110.1 de la Loi sur l'instruction publique;

**ATTENDU** que toutes les modifications aux données obligatoires de l'acte d'établissement doivent faire l'objet d'une consultation auprès du Comité central de parents selon l'article 193;

**ATTENDU** la recommandation du Comité de vérification - Finances et organisation scolaire;

**SUR PROPOSITION DE** madame Sonia Gagné-Lalonde, il est résolu à l'unanimité:

D'adopter, pour consultation auprès des Conseils d'établissement de l'école John-F.-Kennedy et du Centre d'éducation des adultes Jeanne-Sauvé ainsi que du Comité central

de parents, les modifications aux actes d'établissement de l'école John-F.-Kennedy et du Centre d'éducation des adultes Jeanne-Sauvé, le tout tel que déposé au soutien de la présente résolution, pour valoir comme si au long récité;

De fixer la période de consultation du 8 mai au 19 août 2013;

De recevoir le rapport sur la consultation et les recommandations à une séance ordinaire du Conseil des commissaires du mois de septembre 2013.

**PROPOSITION ADOPTÉE.**

**Retour sur les zones dangereuses**

Madame Catherine Ménard mentionne qu'au mois de mars dernier, elle avait émis l'idée de revoir l'ensemble du dossier des zones dangereuses avait été évoquée. Elle déplore le fait qu'il n'y ait pas eu de retour sur ce dossier.

Elle souhaite que ce dossier soit traité à la séance ordinaire du Conseil des commissaires du mois de juin afin que le Comité consultatif de transport puisse travailler sur le dossier.

Monsieur Yves Sylvain mentionne que ce dossier figure à l'ordre du jour de la prochaine séance ordinaire du Comité exécutif et qu'il a déjà été traité à la dernière rencontre du Comité consultatif de transport.

Madame Diane Lamarche-Venne invite madame Ménard à se présenter à la séance du Comité exécutif.

**Délégués au CGTSIM**

Les commissaires n'ont rien de particulier à signaler.

**Délégués à la FCSQ**

Madame Diane Lamarche-Venne mentionne que lors du dernier conseil général, elle a exprimé l'opinion du Conseil des commissaires de la CSMB relativement à la prime de départ pour la présidence. La résolution a tout de même été adoptée à 94 votes pour et 66 votes contre.

Elle mentionne également que la CSDM a demandé à faire partie du Bureau de direction pour la prochaine année. Madame Lamarche-Venne a accepté de céder sa place.

Madame Sonia Gagné-Lalonde souligne que le Conseil des commissaires est en désaccord avec la décision prise en Conseil général, par la FCSQ, relativement à la prime de départ pour la présidente et qu'il faudrait le souligner au moyen d'une résolution.

Les commissaires discutent.

**Résolution du  
conseil général  
de la FCSQ –  
Indemnité de  
transition pour  
la présidence**

**CC12/13-05-165**

**ATTENDU** la résolution adoptée par le Conseil général de la Fédération des Commissions scolaires du Québec (FCSQ), à l'occasion de sa séance du 19 avril 2013, à l'effet d'accorder au titulaire du poste à la présidence de la FCSQ, une indemnité de transition au moment de son départ du poste;

**ATTENDU** qu'une telle résolution a fait l'objet de débats serrés et qu'elle a été adoptée sur division;

**ATTENDU** que, préalablement à l'adoption de cette résolution, les membres du Conseil des Commissaires de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys ont vivement discuté du projet de l'indemnité envisagée et qu'ils ont unanimement manifesté leur opposition à la mise en place d'une telle mesure, la trouvant injustifiée;

**ATTENDU** qu'au moment du débat, en Conseil général de la Fédération, préalablement à l'adoption de la résolution en cause, Mme Diane Lamarche-Venne, présidente de la CSMB, s'est objectée catégoriquement à l'adoption de ladite résolution;

**ATTENDU**, par ailleurs, le contexte budgétaire particulièrement difficile des commissions scolaires qui se voient imposer des compressions majeures et récurrentes;

**ATTENDU** l'inconsistance de la mesure ainsi adoptée par le Conseil général de la FCSQ, en contexte de sévères restrictions budgétaires pour les commissions scolaires membres;

**ATTENDU** que le budget de fonctionnement de la FCSQ provient essentiellement des cotisations des commissions scolaires membres;

**SUR PROPOSITION DE** madame Suzanne Marceau, il est résolu à l'unanimité :

Que la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys dénonce l'adoption de la résolution du Conseil général de la FCSQ, adoptée le 19 avril 2013, accordant une indemnité de transition au poste de la présidence.

Que la CSMB demande l'ajout d'un point à l'ordre du jour de l'assemblée générale de la FCSQ, le 31 mai 2013, portant sur le sujet de façon à permettre à la CSMB d'exprimer sa position à l'ensemble des délégués des commissions scolaires.

Que copie de la présente résolution soit transmise à la présidence de toutes les commissions scolaires membres de la FCSQ.

**PROPOSITION ADOPTÉE.**

Délégués à  
l'ACELF

Madame Taki Kérimian fait rapport.

Procès-verbal du  
Comité exécutif

Les commissaires n'ont rien de particulier à signaler.

du 19 mars 2013

**Capsule  
d'internationalisation**

Madame Sonia Gagné-Lalonde fait brièvement état de sa rencontre à l'école Joseph-Henrico en préparation de l'année que passera une cohorte d'élèves chinois à l'école. Il s'agit d'un projet unique au Québec.

**Information de la  
présidence**

Madame Diane Lamarche-Venne complète l'information sur ses présentations récentes.

Elle informe également ses collègues que les activités pour Sport Étudiant de l'Île-de-Montréal ont été annulées.

**Information du  
directeur général**

**Suivi à la  
démarche du  
dossier du Service  
des ressources  
humaines**

Monsieur Yves Sylvain présente le rapport du consultant qui a fait la démarche au Service des ressources humaines et les résultats à ce jour.

**Impact des règles  
budgétaires**

Ce point a été traité plus tôt durant la présente séance.

**Rapport sur les  
délégations de  
pouvoirs du  
directeur général  
pour la période du  
26 mars au 29  
avril 2013**

Monsieur Yves Sylvain répond aux questions des commissaires.

**Détermination de  
la participation  
des commissaires  
aux divers  
tournois de golf  
de l'été 2013**

Documents déposés :

- A) Sommaire;
- B) Document d'orientation - Participation des commissaires de la CSMB à des tournois de golf, adopté le 16 mai 2006 et amendé le 3 avril 2007, le 6 mai 2008, le 25 juin 2008 et le 6 avril 2010;
- C) Tournoi de golf de la Chambre de commerce et d'industrie du Sud-Ouest de Montréal;
- D) Tournoi de golf du président de la C. S. de la Pointe-de-l'île;
- E) Tournoi de golf du Réseau du sport étudiant du Québec – Région Montréal;
- F) Tournoi de golf de la Fondation du Cégep André-Laurendeau.

**CC12/13-05-166**

**ATTENDU** le document d'orientation sur la « Participation des commissaires de la CSMB à des tournois de golf » tel qu'amendé par les résolutions CC06/07-04-175, CC07/08-05-152, CC07/08-06-198 et CC09/10-04-139;

**ATTENDU** que selon les dispositions dudit document, il

est prévu que le Conseil détermine sa participation aux divers tournois de golf de la saison à la séance ordinaire du mois de mai, à raison de la participation d'un maximum de deux commissaires ou gestionnaires par tournoi;

**ATTENDU** la liste des tournois de golf pour la saison 2013 des commissions scolaires de l'île de Montréal, des fédérations sportives, des chambres de commerce et d'industrie et autres organismes partenaires disponibles à ce jour;

**SUR PROPOSITION DE** monsieur Guylain Desnoyers, il est résolu à l'unanimité :

De participer, pour la saison 2013, aux tournois de golf suivants selon les conditions prévues au document d'orientation « Participation des commissaires de la CSMB à des tournois de golf » :

- Tournoi de golf de la *Chambre de commerce et d'industrie du Sud-Ouest de Montréal*, le jeudi 30 mai 2013
- Tournoi de golf du *Président de la Commission scolaire de la Pointe-de-l'Île*, le mercredi 26 juin 2013
- Tournoi de golf du *Réseau du sport étudiant du Québec (RSÉQ) - Région Montréal*, le vendredi 16 août 2013
- Tournoi de golf de la *Chambre de commerce de l'Ouest-de-l'Île de Montréal*, 26 août 2013
- Tournoi de golf de la *Fondation du Cégep André-Laurendeau*, le mardi 20 août 2013
- Tournoi de golf de la *Chambre de commerce et d'industrie de Saint-Laurent*, date à confirmer

D'inviter les commissaires intéressés, à s'inscrire auprès du directeur général, selon les conditions prévues au document sur la « Participation des commissaires de la CSMB à des tournois de golf », **le tout au plus tard le mardi 14 mai 2013.**

**PROPOSITION ADOPTÉE.**

Suivis des  
activités de la  
table unifiée des  
conseils d'élèves

Monsieur Jean-Pierre Bédard présente brièvement les activités et les perspectives de la Table unifiée des conseils d'élèves.

La dernière rencontre se tiendra la semaine prochaine.

Les commissaires posent leurs questions sur le document déposé.

Situation de  
l'école secondaire  
de Verdun

Monsieur Richard Guillemette mentionne que l'année prochaine, l'école secondaire Mgr-Richard sera réuni en un seul édifice. Des simulations d'horaires ont été faites et le

personnel a bien accueilli la nouvelle.

**Levée de la  
séance**

ADVENANT 22 h 06, la séance levée.

\_\_\_\_\_  
**La présidente**

\_\_\_\_\_  
**Le secrétaire général**